

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, tenue le 9 octobre 2025 à 13 h 30, au Best Western Hôtel universel à Drummondville.

APPEL DES PRÉSENCES

L'accueil et l'inscription des participants se fait à compter de 13 h. Participent à l'assemblée les 33 délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Michaël Boulay
Antoine Leblanc
Joël Leblanc
Mario Hébert

Gaétan Phaneuf
Pierre-Alain Provost
Douglas Bryson

Syndicat de la Rive-Nord

Guylain Gravel
Lise St-George
Bruno Loranger
Louise Tellier

Bernard Dufresne
Stéphane Pilote
Martin Lafortune

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

René Gélinas
Stéphane Parr
Andréanne Benoit

Louis-Philippe Rouleau
Claude Trottier
Nicolas Lampron

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger
Steve Houley
Samuel Plante
Jennifer Paquet

Stéphane Veilleux
Christopher Vachon
François Mercier

Syndicat des Cantons de l'Est

Martin Lemieux
Benoît Fontaine
Mario Bérard

José Keet
François Massé
Martin Desroches

Environ 89 personnes en présentiel et 49 personnes en zoom participent à l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre.

M^{me} Richelle Fortin, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Anne-Marie Triassi, adjointe administrative, responsable des minutes.

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE ET DIRECTIVES

Le président, M. Benoît Fontaine, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Après une brève mise en contexte afin d'amorcer la rencontre, il cède la parole à Mme Julie Desbiens, qui procède à la lecture des directives de l'assemblée.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET RAPPEL DES RÈGLES DE LA PROCÉDURE DÉLIBÉRANTE D'ASSEMBLÉE

M. Fontaine invite les délégués à nommer un président d'assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Antoine Leblanc et appuyée par M. François Massé, il est unanimement résolu :

➤ **DE NOMMER** M. Pierre Rhéaume comme président d'assemblée.

M. Rhéaume procède à la lecture des procédures délibérantes d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Rhéaume lit l'avis de convocation.

Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf et appuyée par M. Christopher Vachon, il est unanimement résolu :

QUE l'avis de convocation de la présente assemblée soit approuvé tel que reçu, et qu'elle soit considérée comme légalement et régulièrement convoquée et tenue.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Rhéaume lit l'ordre du jour proposé pour la présente assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Samuel Plante et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu par le président d'assemblée.

- | | |
|------------|--|
| 1.0 | Ouverture de l'assemblée et directives |
| 2.0 | Nomination d'un président d'assemblée et rappel de la procédure délibérante d'assemblée |
| 3.0 | Lecture et adoption de l'avis de convocation |
| 4.0 | Lecture et adoption du projet d'ordre du jour |
| 5.0 | Résumé des modifications proposées visant à améliorer le rôle et les pouvoirs du comité des éleveurs de dindons, compte rendu des consultations et proposition soumise au vote |
| 6.0 | Le comité des éleveurs de dindons |
| 6.1 | Modifications du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec |
| 6.2 | Modifications au <i>Règlement sur la division des groupes des producteurs de volailles du Québec</i> |
| 6.3 | Modifications au <i>Règlement sur le fichier des producteurs de volailles du Québec</i> |

5. **LE RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES VISANT À AMÉLIORER LE RÔLE ET LES POUVOIRS DU COMITÉ DES ÉLEVEURS DE DINDONS, COMPTE RENDU DES CONSULTATIONS ET PROPOSITION SOUMISE AU VOTE**

Mme Fortin présente le résumé de la consultation qui a été menée auprès des producteurs de volailles visés par le plan conjoint. Elle mentionne que cette proposition vise à renforcer le rôle et les pouvoirs du Comité des éleveurs de dindons. De plus, elle indique que cette proposition prévoit notamment la création d'un statut particulier dans le plan conjoint, un pouvoir décisionnel accru, et une nouvelle composition du comité. Elle rapporte que malgré des avis partagés sur l'autonomie et le processus de vote, le comité a entériné le projet et a décidé de le soumettre au vote des délégués à la présente assemblée.

6. **LE COMITÉ DES ÉLEVEURS DE DINDONS**

Mme Fortin, accompagnée de Me Lavallée, procède à la présentation des trois résolutions découlant des modifications proposées. Me Lavallée précise que trois articles du règlement ont été ajustés afin de refléter la volonté exprimée lors de la consultation, notamment par l'ajout de la création de catégories de producteurs dans le plan conjoint. Mme Fortin mentionne que 33 délégués seront appelés à se prononcer sur ces résolutions et procède à leur lecture comme suit :

6.1 **Modifications du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les Éleveurs de volailles du Québec (« EVQ ») sont chargés de l'application du *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* (RLRQ, chapitre M-35.1, a. 55) (le « Plan conjoint »);

CONSIDÉRANT QUE les EVQ, dans le cadre de séances de réflexion avec le comité des éleveurs de dindons, se sont notamment donné le mandat de réfléchir à donner une certaine autonomie aux producteurs de dindons;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de moderniser les règles entourant la gouvernance des EVQ pour qu'elles continuent de répondre à la fois aux besoins des EVQ et au désir des producteurs de dindons d'accéder à une certaine autonomie en toute matière qui les concernent;

CONSIDÉRANT QUE les EVQ désirent permettre au comité des éleveurs de dindons d'agir à titre d'agent de négociation;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, il est proposé de modifier le *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* afin de refléter cette volonté;

CONSIDÉRANT QUE les EVQ ont mené une journée de consultation en présentiel auprès de ses cinq groupes, à laquelle ont assisté un total de 149 personnes;

CONSIDÉRANT QUE les EVQ ont mené une séance de consultation virtuelle, à laquelle ont assisté 26 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration croit opportun de soumettre les modifications au *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* aux producteurs réunis en assemblée générale extraordinaire.

AGE 25 001 **Sur motion dûment proposée par M. Antoine Leblanc et appuyée par Mme Jennifer Paquet, les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale extraordinaire :**

- **APPROUVENT** le *Règlement modifiant le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec*;
- **DEMANDENT** à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'approuver le *Règlement modifiant le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec*;
- **DEMANDENT** au conseil d'administration des EVQ d'accomplir tous les gestes jugés nécessaires à cette fin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 **Modifications au Règlement sur la division des groupes des producteurs de volailles du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les Éleveurs de volailles du Québec (« EVQ ») sont chargés de l'application du *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* (RLRQ, chapitre M-35.1, a. 55) (le « Plan conjoint »);

CONSIDÉRANT QUE les EVQ, dans le cadre de séances de réflexion avec le comité des éleveurs de dindons, se sont notamment donné le mandat de réfléchir à donner une certaine autonomie aux producteurs de dindons;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de moderniser les règles entourant la gouvernance des EVQ pour qu'elles continuent de répondre à la fois aux besoins des EVQ et au désir des producteurs de dindons d'accéder à une certaine autonomie en toute matière qui les concerne;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des EVQ est de créer des catégories de producteurs;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, il est proposé d'inclure des catégories de producteurs au *Règlement sur la division en groupe des producteurs de volailles*;

CONSIDÉRANT QUE les EVQ ont mené une journée de consultation en présentiel auprès de ses cinq groupes, à laquelle ont assisté un total de 149 personnes;

CONSIDÉRANT QUE les EVQ ont mené une séance de consultation virtuelle, à laquelle ont assisté 26 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration croit opportun de soumettre les modifications au *Règlement sur la division en groupe des producteurs de volailles* aux producteurs réunis en assemblée générale extraordinaire.

AGE 25 002 **Sur motion dûment proposée par M. Antoine Leblanc et appuyée par M. Joël Leblanc, les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale extraordinaire :**

- **APPROUVENT** le *Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles*;
- **DEMANDENT** à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles*;
- **DEMANDENT** au conseil d'administration des EVQ d'accomplir tous les gestes jugés nécessaires à cette fin.

Après la présentation du tableau 6.2 dans lequel les modifications sont présentées, une discussion s'engage autour de la création des deux catégories de producteurs, soit dindon et poulet. Tout en signifiant ne pas avoir l'intention de ne pas retarder l'autonomie du comité dindon, certains se questionnent sur les implications que cela pourrait avoir pour le secteur du poulet, notamment en ce qui concerne les droits de vote en l'absence de délégués lors d'assemblées de catégorie. Au terme des discussions, les participants sont rassurés par le fait que cela ne modifie pas les règles de vote en assemblée générale. Il est également souligné que l'ajout des catégories au plan conjoint constitue un passage obligé pour permettre une réelle autonomie décisionnelle du comité dindon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.3 **Modifications au Règlement sur le fichier des producteurs de volailles du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les Éleveurs de volailles du Québec (« EVQ ») sont chargés de l'application du *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* (RLRQ, chapitre M-35.1, a. 55) (le « Plan conjoint »);

CONSIDÉRANT QUE les EVQ, dans le cadre de séances de réflexion avec le comité des éleveurs de dindons, s'est notamment donné le mandat de réfléchir à donner une certaine autonomie aux producteurs de dindons;

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de moderniser les règles entourant la gouvernance des EVQ pour qu'elles continuent de répondre à la fois aux besoins des EVQ et au désir des producteurs de dindons d'accéder à une certaine autonomie en toute matière qui les concerne;
- CONSIDÉRANT QUE** la volonté des EVQ est de créer des catégories de producteurs;
- CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, il est proposé d'inclure les catégories au fichier de producteur;
- CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, il est proposé de modifier le *Règlement sur le fichier des producteurs de volailles* afin de refléter cette volonté;
- CONSIDÉRANT QUE** les EVQ ont mené une journée de consultation en présentiel auprès de ses cinq groupes, à laquelle ont assisté un total de 149 personnes;
- CONSIDÉRANT QUE** les EVQ ont mené une séance de consultation virtuelle, à laquelle ont assisté 26 personnes;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration croit opportun de soumettre les modifications aux producteurs réunis en assemblée générale extraordinaire.

AGE 25 003

Sur motion dûment proposée par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. Pierre-Alain Provost, les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale extraordinaire :

- **APPROUVENT** le *Règlement modifiant le Règlement sur le fichier des producteurs de volailles*;
- **DEMANDENT** à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'approuver le Règlement sur le fichier des producteurs de volailles;
- **DEMANDENT** au conseil d'administration des EVQ d'accomplir tous les gestes jugés nécessaires à cette fin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Parr et appuyée par M. Guylain Gravel, il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 15 h 10.

Président
Benoît Fontaine

Directrice générale
Richelle Fortin